DOCUMENT INFORMATIF : BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une action de formation qui s'inscrit dans le code du travail, et qui respecteun code déontologique : la confidentialité.

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes, ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnel et le cas échéant de formation.

L'article L6313-1 précise le cadre : *« Les Bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.*
Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur.
Le bilan de compétence ne peut pas excéder vingt-quatre heures par bilan. »

QUI PEUT RÉALISER UN BILAN ?

Le bilan est accessible à tous :

→ *Salariés du secteur public et privé*
→ *Demandeurs d'emploi*
→ *Dirigeants*
→ *Particuliers*
→ *Futurs retraités*

POURQUOI RÉALISER UN BILAN ?

Le bilan de compétences est un formidable outil de réflexion et d'analyse qui peut notamment vous permettre de :

→ *S'orienter ou se réorienter (changer de métier par exemple)*
→ *Faire le point sur ses compétences, mieux se connaitre*
→ *Prendre du recul face à une situation de travail difficile*
→ *Mieux se positionner sur le marché du travail*
→ *Définir ses besoins en formation*
→ *Favoriser une promotion ou une mobilité professionnelle*
→ *Mieux anticiper sa fin de carrière*

COMMENT FINANCER MON BILAN ?

Il existe différentes possibilités de financement selon votre situation, nous pouvons vous accompagner :

→ *Compte personnel de formation (CPF)*
→ *Pôle Emploi*
→ *OPCO de votre branche professionnelle (Opérateur de compétences)*
→ *Financement employeur*
→ *Financement personne*

VOTRE BILAN DE COMPÉTENCES AVEC ABC INSERTION :

→ *Durée de 12 ou 24 heures, réparties sur plusieurs semaines*
→ *Un bilan de compétences adapté à vos besoins*
→ *Travail individuel*
→ *Bilan réalisable dans nos locaux ou à distance ou mixte (Visio et présentiel)*
→ *Remise du document de synthèse en fin de bilan*
→ *Un suivi post bilan*

***A noter** : Vous pouvez réaliser votre bilan de compétences pendant ou en dehors de vos heures de travail*

DÉROULÉ DE VOTRE BILAN DE COMPÉTENCES

Votre bilan de compétences comprend obligatoirement 3 étapes :

Phase préliminaire*
Écoute de votre demande et vos besoins
Confirmation de votre engagement dans la démarche
Vous informer sur le déroulement du bilan

Phase d'investigation*
Analyse de vos compétences, motivations et intérêts personnels et professionnels
Identifier vos compétences et aptitudes professionnelles
Mise en lumière de vos potentialités

Phase de conclusion*
Prise de connaissance de vos résultats détaillés
Recenser les moyens permettant de favoriser la réalisation de votre projet professionnel
Prévoir les étapes de mise en œuvre

* Le temps consacré à chaque étape peut varier selon votre situation et vos besoins

APRÈS VOTRE BILAN :

Nous convenons d'un rendez-vous physique ou téléphonique 6 mois après votre bilan pour faire le point sur vos avancées et les éventuels blocages.
Une enquête de satisfaction vous sera également remise.

Charte d'engagement éthique et déontologique de ABC Insertion dans le cadre de la réalisation des Bilan de compétences

ABC Insertion s'engage à respecter les critères déontologiques et éthiques ainsi que le respect des règles, applicables aux bilans de compétences dans le respect du code de déontologie qui les régit, par l'application de la loi Articles R. 6322-32 à 60 du Code du Travail.

Le consentement du bénéficiaire

La réalisation d'un bilan de compétences résulte seule de la décision du bénéficiaire, le consultant s'assurera, pendant l'entretien préalable qu'aucune contrainte n'est exercée sur le bénéficiaire.

Une démarche en toute confidentialité

Conformément à l'article 226-13 du Code Pénal, nos consultants sont tenus au secret professionnel. Le respect de la confidentialité est pour nos consultants, le socle de la relation de confiance que nous avons à cœur d'établir avec nos bénéficiaires.

Vous seul n'aurez accès au contenu du bilan, même lorsque qu'il est réalisé durant votre temps de travail avec l'accord de votre employeur. Le bénéficiaire peut néanmoins s'être mis d'accord avec son employeur pour lui communiquer certaines informations.

Neutralité

Nos consultants en bilan de compétences s'appuient sur des éléments mesurables et des outils validés par la communauté scientifique et adopte une posture de neutralité dans le respect du code de déontologie.

Les résultats du bilan de compétences

Vous êtes seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse remis à l'issue de la prestation. Vous pouvez, si vous le décidez, le transmettre à votre employeur.
Tous les documents relatifs au bilan sont détruits par nos soins à l'issue de la prestation. Si vous en faites une demande écrite, nous pouvons les conserver pendant un an maximum.

La relation de confiance

Nous apportons à chaque situation notre convivialité et notre simplicité de contact afin de vous faire progresser. Nos consultants pratiquent une écoute bienveillante permettant une meilleure empathie.